



## DÉCISION

N° : 2023-46

Exécutoire le : 20 MARS 2023

Publiée le : 24 MARS 2023

Visée le : 15 MARS 2023

Notifiée le : 20 MARS 2023

*MARCHES PUBLICS*  
**Accord-cadre n°23002**  
**Prestations de plongées dans les ports du lac du Bourget**  
**Attribution**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23002 relatif aux prestations de plongées dans les ports du lac du Bourget pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est de 35 000,00 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise SIKOO MARINE SOLUTIONS domiciliée 113 Allée du Soleil ZAE des Fontanettes 74320 SEVRIER

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire du marché.

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Signé électroniquement par Yves MERCIER  
le 14/03/2023 17:11:34



Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

## Annulation acte

**Objet de l'acte :**

Accord-cadre n.23002 Prestations de plongées dans les ports du lac du Bourget Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/03/2023

**Date de réception de l'annulation :** 15/03/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-38 ( [voir l'acte associé](#) )

**Date de décision :** 15/03/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :**  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.5. Autres